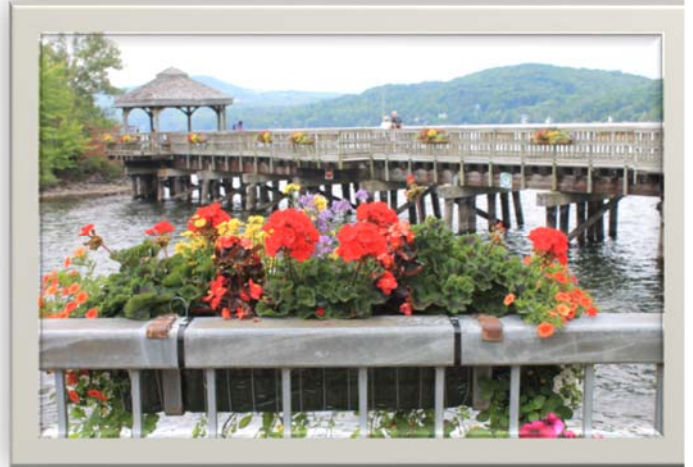


# Info Village

3125, chemin Capelton  
Adresse du site Web [www.northhatley.org](http://www.northhatley.org) Numéro de téléphone 819 842-2754



## North Hatley, Village fleuri Concours 2017



Le concours *North Hatley, Village fleuri* est de retour.

Des prix seront attribués dans trois catégories :

1. Résidentiel
2. Commercial
3. Paniers suspendus

Les critères d'évaluation qui seront pris en compte par le jury sont les suivants :

- Entretien général des lieux
- Entretien de la pelouse, des arbres, arbustes et conifères
- Plates-bandes harmonieusement fleuries d'annuelles et de vivaces
- Diversité et équilibre des textures végétales
- Présence de jardinières, de contenants et de boîtes à fleurs
- Aménagement remarquable durant la saison estivale

Aucune inscription ne sera nécessaire. Les juges sillonneront les rues du village durant les mois de juillet et août afin de déterminer les gagnants.

Afin d'accorder une chance à tous, les aménagements primés lors des deux dernières années, ne seront pas éligibles au concours de cette année. Ces aménagements seront toutefois admissibles à recevoir une mention honorable.

Les citoyens sont invités à participer en grand nombre. En plus d'améliorer le milieu de vie de chacun, des efforts apportés à l'aménagement paysager des résidences auront un impact positif sur la reconnaissance du Village comme un des plus beaux villages du Québec. De son côté, la municipalité poursuivra ses efforts de végétalisation des espaces et bâtiments publics et d'entretien du village. Rappelons que grâce aux efforts de tous, la municipalité s'est vue attribuer en 2016 la classification de quatre fleurons, sur une possibilité de cinq, par l'organisme Les Fleurons du Québec.

Bonne saison horticole!

## La municipalité à votre service

### Maire

Michael Page

### Conseillère, siège #1

Pauline Farrugia

### Conseillère, siège #2

Marcella Davis Gerrish

### Conseiller, siège #3

Guy Veillette

### Conseiller, siège #4

Normand Jolicoeur

### Conseiller, siège #5

Claude Villeneuve

### Conseiller, siège #6

vacant

**Directeur général et secrétaire-trésorier, Coordonnateur des mesures d'urgence, Responsable de l'accès aux documents, Gestionnaire du barrage et Secrétaire-trésorier de la RIEM**

Daniel Décary

### Secrétaire-trésorier adjoint

Bruno Bélisle

### Adjointe administrative

Natacha Prince

### Inspecteur en bâtiment et en environnement

Carl Rodrigue

### Contremaître aux travaux publics

Dany McKelvey

### Journaliers aux travaux publics

Scot Fergusson et Wade Morse

### Heures d'ouverture de l'hôtel de ville

Du lundi au jeudi

de 10h à 12h et de 13h à 16h

vendredi : 10h à 12h30

### Pour nous joindre

3125, chemin Capelton

North Hatley (Québec) J0B 2C0

Courriel : [info@northhatley.org](mailto:info@northhatley.org)

[communication@northhatley.org](mailto:communication@northhatley.org)

Téléphone : 819 842-2754

Télécopieur : 819 842-4501

Site Internet : [www.northhatley.org](http://www.northhatley.org)

### Numéros importants :

Urgence 911

SQ 310-4141 ou \*4141 (cell.)

État des routes 511

Urgence-santé 811

*Le bureau municipal sera fermé pour la fête de Pâques, vendredi 14 avril et lundi le 17 avril 2017. Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter joyeuses pâques.*



## Infolettre municipale... Faites comme de nombreux citoyens !

Pour demeurer à la fine pointe des plus récents développements et des sujets d'intérêts municipaux. C'est facile ! Rendez-vous sur le site internet et abonnez-vous à l'infolettre municipale : [www.northhatley.org](http://www.northhatley.org)

L'abonnement à l'infolettre est accessible sur la page d'accueil du site.

## Séances ordinaires du conseil municipal

*Les prochaines séances ordinaires du conseil se tiendront les 3 avril, 1<sup>er</sup> mai et 5 juin 2017, à compter de 19h, au Centre communautaire situé au 3127, chemin Capelton.*

## Taxes municipales 2017

À titre de rappel, les dates des versements pour le paiement des taxes municipales sont les suivantes :

- 18 avril 2017
- 30 mai 2017
- 11 juillet 2017
- 22 août 2017
- 3 octobre 2017.

Paiement par chèque, argent comptant ou par l'entremise de votre institution financière

## OFFRES D'EMPLOIS D'ÉTÉ

La Municipalité du Village de North Hatley est à la recherche d'étudiants pour combler certaines fonctions durant la saison estivale. En retour, en plus de l'opportunité lucrative que présenteront les divers emplois, la municipalité assurera un accompagnement soutenu qui favorisera l'encadrement et le soutien de l'employé dans l'exercice de ses fonctions et le développement de compétences qui pourront être transférables dans l'avenir.

Les postes disponibles sont :

### PRÉPOSÉ À L'INFORMATION TOURISTIQUE

Joyau de l'Estrie, citée comme un des plus beaux villages du Québec, North Hatley attire des visiteurs de toutes provenances. Au carrefour des grands centres que sont Magog et Sherbrooke et des destinations touristiques d'intérêt de la région, North Hatley se trouve hautement fréquentée durant la belle saison. Le tourisme constitue la principale activité économique du Village de North Hatley. Réputée comme destination de villégiature recherchée par les touristes, la municipalité se préoccupe d'offrir une expérience d'accueil et de séjour hautement satisfaisante, favorisant le retour des visiteurs

#### Aperçu des fonctions :

Le préposé à l'information touristique accueille, informe et oriente les visiteurs en rapport aux services d'accueil et aux attraits disponibles à North Hatley et dans la région. Premier contact avec nos visiteurs, il joue un rôle de premier plan dans leur décision de séjourner localement.

#### Formation requise :

Une formation en tourisme sera privilégiée. Les personnes intéressées par cette fonction doivent être en mesure de communiquer dans les deux langues.

---

### SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

La Municipalité du Village de North Hatley se préoccupe d'offrir des services d'accueil de qualité aux citoyens et visiteurs qui se présentent à l'hôtel de ville. Aussi, les divers services municipaux requièrent des services de secrétariat et de bureautique rencontrant leurs besoins diversifiés.

#### Aperçu des fonctions:

La secrétaire-réceptionniste s'acquitte de tâches variées de secrétariat et de travail de bureau et assure l'accueil des citoyens et visiteurs à l'hôtel de ville.

#### Formation requise :

Une formation en secrétariat et bureautique est privilégiée.

Les personnes intéressées par cette fonction doivent être en mesure de communiquer dans les deux langues.

---

Les informations relatives aux conditions de travail et à la rémunération seront précisées lors des entrevues de sélection.

Les personnes intéressées par l'un ou l'autre de ces emplois doivent transmettre leur curriculum vitae au plus tard le 21 avril 2017 par courriel, à l'adresse suivante : [info@northhatley.org](mailto:info@northhatley.org)

Toute information complémentaire peut être obtenue en communiquant avec Natacha Prince, Adjointe administrative, au 819 842-2754.

## Conférence et sessions d'informations sur les soins destinés aux services aînés et aux proches aidants

La municipalité sera l'hôte de la table ronde des aînés de la MRC Memphrémagog le mercredi 29 mars prochain à 13h15 au Centre Communautaire (nouvellement rénové) de North Hatley. Des kiosques d'information seront disponibles à 13h15 et à 14h00, il y aura une conférence (en anglais) portant sur les proches aidants des aînés (par la travailleuse sociale Amanda Rocheleau). Des kiosques de nombreux organismes qui donnent des services aux aînés, seront sur place pour vous informer sur une variété de sujets et services qui ont été identifiés lors de nos consultations publiques de novembre. Même si la conférence se déroulera en anglais, tous (anglophones et francophones) sont les bienvenus.

**Des rafraîchissements seront servis et l'entrée à cet événement est GRATUIT.** Venez-vous informer sur les services qui sont là pour vous. Si, pour participer à la conférence, vous avez besoin de co-voiturage ou encore d'une présence auprès de la personne dont vous avez soins, contactez Natacha Prince au 819-842-2754. Cet événement est rendu possible grâce au financement de L'Appui pour les proches aidants d'aînés Estrie.



### Le marché champêtre de North Hatley

Le Marché champêtre de North Hatley sera de retour pour une 42e année au parc de la Rivière, le samedi 17 juin prochain, dès 10h. Le marché amorcera la saison 2017, des plants y seront vendus afin de vous permettre de démarrer votre propre potager. Aussi, vous y trouverez les premiers légumes saisonniers et des fines herbes, des pains, gourmandises de toutes sortes ainsi que des mets préparés.

L'ouverture officielle se fera le samedi 24 juin, à 10h, alors que seront réunis plus de 32 marchands et artisans. Tout l'été, jusqu'au 7 octobre, vous rencontrerez des producteurs et des transformateurs de la région qui vous offriront des produits frais, souvent biologiques, ainsi que des objets faits à la main par des artisans locaux.

Un rendez-vous hebdomadaire à ne pas manquer... les samedis de 10h à 12h, au parc de la Rivière.

Le marché champêtre de North Hatley est membre de l'Association des marchés publics du Québec et présent sur l'application Balado Découvertes.

## Ouverture des chalets

Pour l'ouverture du robinet d'arrêt extérieur, communiquer avec la municipalité au  
819 842-2754

Un délai minimal de 24 heures doit être accordé.

Les employés du service des travaux publics sont les seuls à pouvoir effectuer cette intervention. Les citoyens qui tentent de procéder par

eux-mêmes ou par un tiers, seront tenus responsables de tous dommages.  
Des frais de 25 \$ par intervention s'appliquent.

## Permis de brûlage – Rappel important

À l'approche de la belle saison, la municipalité désire vous rappeler la procédure préalable à toute activité de brûlage.

Cette simple procédure vise à informer la Régie intermunicipale de protection contre les incendies des activités de brûlage prévues sur le territoire afin d'éviter le déplacement inutile et fort coûteux d'unités d'intervention.

### AVANT DE PROCÉDER AU BRÛLAGE:

Une autorisation pourra être obtenue en communiquant avec la municipalité aux heures habituelles de bureau au 819 842-2754. Les renseignements qui suivent devront être fournis:

- Le nom de la personne responsable du brûlage et son numéro de téléphone;
- L'adresse du brûlage;
- Le motif du brûlage, l'heure de début et la durée prévue.

Une autorisation n'est valide que pour la journée prévue du brûlage. Une nouvelle demande doit être complétée pour tout brûlage ultérieur.

Même si une autorisation de brûlage a été donnée, il est de la responsabilité des citoyens de s'assurer le jour prévu que les conditions climatiques soient favorables pour procéder (indice d'inflammabilité, présence de vent, etc.). Ces informations peuvent être vérifiées auprès d'Environnement Canada, au 819 564-5702.

Les quelques conseils qui suivent devront être appliqués lors d'un brûlage :

- Un boyau d'arrosage doit être accessible en tout temps, à portée de main, près du feu;
- Une surveillance constante doit être assurée tout au long du brûlage;
- La fumée ne doit pas importuner les voisins;
- La hauteur du feu ne doit pas dépasser un mètre.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.



## Parce que la protection de vos biens nous tient à cœur, le robinet d'arrêt...

Chaque propriété est munie d'un robinet d'arrêt (communément appelé « bonhomme à eau ») qui permet d'interrompre l'alimentation en eau à partir du réseau d'aqueduc. Ce dispositif est généralement situé en façade d'un bâtiment près de la limite de la propriété.

Une urgence peut survenir requérant la fermeture du robinet d'arrêt afin de protéger vos biens lors d'une défectuosité de la vanne d'arrêt intérieure de la résidence (communément appelée « valve d'entrée d'eau »). Le robinet d'arrêt peut aussi être utile pour interrompre l'arrivée d'eau au bâtiment lors de certains travaux ou pour la protection hivernale de bâtiments saisonniers.

Le robinet d'arrêt doit être facilement repérable et accessible par les préposés aux travaux publics de la municipalité, seuls intervenants autorisés à le manipuler.

Périodiquement, nous devons déplorer des situations lors desquelles il est impossible de repérer facilement le robinet d'arrêt ou encore d'y avoir accès. Il arrive fréquemment que des propriétaires ne soient pas en mesure de situer l'emplacement du robinet d'arrêt, que ce dernier soit recouvert de terre, de pierre ou d'autres matériaux, ou encore qu'il soit perdu dans les hautes herbes. Dans de tels cas, en plus des inconvénients pouvant résulter de délais, la municipalité doit parfois avoir recours à des services de repérage externes ou à de la machinerie lourde. Les frais importants de ces services sont alors facturés au propriétaire.

La municipalité vous invite donc à la prudence en repérant vous-mêmes le robinet d'arrêt de votre propriété et en vous assurant qu'il soit facilement accessible en cas de besoin.

Soyons préventifs!



## Afin de préserver la qualité et la quantité de la ressource... Le règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

Dans la foulée de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le 4 avril 2016, la municipalité adoptait le Règlement sur l'utilisation de l'eau potable (2016-589). Rappelons que le règlement avait fait l'objet d'une information de pointe dans l'édition des Nouvelles du Conseil qui a suivi.

Le règlement vient fixer les normes d'utilisation de l'eau potable provenant du réseau de distribution municipal. Il précise les champs d'application et les pouvoirs généraux de la municipalité et identifie les responsables de son application. Il encadre l'utilisation des infrastructures et des équipements, vient fixer les règles relatives à divers usages et finalement, il détermine le cadre applicable lors d'infractions.

La grande valeur de la ressource est connue de tous et la nécessité de prendre les moyens pour en assurer la disponibilité pour les générations futures est incontestable. Depuis la mise en opération récente de l'usine de production d'eau potable, nous prenons aussi conscience du coût élevé pour produire chaque litre d'eau.

La municipalité désire attirer l'attention de tous sur la réglementation en vigueur dont l'application s'intensifiera au cours des prochains mois, alors qu'une hausse importante de la consommation est prévisible. Le règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité ([Mairie > Renseignements généraux > Règlements municipaux](#)).

Joignons nos efforts!

## Avant de construire...ou de rénover...

Dans le but d'offrir le meilleur service possible, la municipalité tient à rappeler qu'un délai raisonnable doit être accordé lors du dépôt de demandes de permis ou de rénovation en vue de la construction ou de la rénovation d'un bâtiment principal ou secondaire.

De façon générale, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme accorde un délai de 30 jours suivant la réception d'une demande de permis ou de certificat pour le traitement de celle-ci. Bien entendu, la municipalité poursuit l'objectif d'agir dans le meilleur délai possible.

Cela dit, nous vous recommandons de communiquer avec l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour vous renseigner sur les conditions applicables, ainsi que sur les documents qui seront exigés. Le délai pour l'obtention du permis commence à partir du moment où tous les documents ont été déposés.

Certains types de demandes devront faire l'objet d'une analyse par le Comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine (CCUP) pour recommandation au Conseil municipal. Les dates de tenue des réunions du CCUP et du Conseil doivent alors être prises en compte dans l'échéancier de votre projet. Les réunions du CCUP se tiennent généralement le 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois et les réunions du Conseil, le 1<sup>er</sup> lundi du mois.

L'inspecteur en bâtiment et en environnement...au 819 842-2754...Un allié dans vos projets. Contactez-le d'abord.

## Avant de couper un arbre...

L'abattage d'arbres fait l'objet d'une réglementation municipale rigoureuse. Ces derniers contribuent à la qualité de l'air, à la beauté et au charme de notre milieu.

Avant de procéder à une coupe, un permis d'abattage d'arbres doit être obtenu de la municipalité en communiquant avec l'inspecteur en bâtiments et en environnement au 819 842-2754. L'inspecteur procédera à une vérification sur place et au besoin, les services d'un spécialiste en foresterie seront mis à contribution.

Un permis sera émis dans des situations le justifiant :

- danger pour la santé ou la sécurité publique;
- dommages constatés aux fondations ou à la propriété, aux conduites souterraines, aux trottoirs ou entrées d'auto, causés par les racines d'un arbre;
- maladie incurable ou mort de l'arbre;
- nécessité de dégager un terrain pour ériger une nouvelle route, une nouvelle construction ou agrandir une construction existante.

À noter que la réglementation prévoit des pénalités importantes dans le cas de coupe d'arbres non-autorisées.

## Locations à court terme...

La location d'appartement ou de résidence pour une journée ou fin de semaine est de plus en plus répandue. Devant ce constat nous souhaitons vous informer que la location à court terme est interdite dans les zones résidentielles. Cette pratique est permise seulement dans les zones commerciales au règlement de zonage et est également encadré par la CITQ (Corporation de l'industrie touristique du Québec, [www.citq.qc.ca](http://www.citq.qc.ca)).

Avant de louer veuillez-vous informer auprès de l'inspecteur en bâtiment, M. Carl Rodrigue [inspection@northhatley.org](mailto:inspection@northhatley.org).

## Collecte de gros rebuts

Date des collectes 2017:

- 25 mai, 3 août et le 12 octobre

**Veillez noter que les articles suivants ne sont pas ramassés lors de ces collectes :**

- Pneus
- RDD (peinture, batterie, huile, etc.)
- Produits de ciment (dalle, etc.)
- Réfrigérateurs contenant du fréon
- MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
- Article de plus de 4 pieds (1,20 m) de longueur
- Article ayant un poids supérieur à 70 lbs (32 kg)
- Aucun matériel provenant d'une boîte de camion ou d'une remorque laissée en bordure du chemin

*\* À noter que vos branches doivent être reliées en ballots, en vrac, elles ne seront pas ramassées.*

Assurez-vous que vos rebuts soient déposés au bord du chemin avant la date de la collecte. Ils ne doivent pas empiéter sur la voie publique. Après les dates mentionnées, aucun rebut ne doit être laissé en bordure du chemin.



## Collecte de résidus domestiques dangereux

Samedi, le lieu 10 juin 2017 de 9h00 à 15h00

À Sainte-Catherine-de-Hatley (85, de la Grande Rue) et à la Ville de Coaticook (77, rue de la Gravière).

### PRODUITS ACCEPTÉS :

PEINTURES, VERNIS, TEINTURES, SOLVANTS, HERBICIDES, INSECTICIDES, BONBONNES DE PROPANE, AÉROSOLS, PRODUITS DE PISCINE, HUILES & FILTRES USÉS, PILES SÈCHES, BATTERIES DE VÉHICULES, RÉCUPÉRATION D'ÉQUIPEMENTS, ÉLECTRONIQUES & INFORMATIQUES, FLUORESCENTS

**INDUSTRIES, COMMERCE, INSTITUTIONS & FERMES REFUSÉS**



## Point de dépôt officiel pour le recyclage des matériaux informatiques

Vous avez chez vous un vieil ordinateur ? Une imprimante qui ne fonctionne plus depuis belle lurette ? Un téléphone cellulaire que vous n'utilisez plus et dont vous aimeriez vous débarrasser ? InfoEstrie est un point de dépôt officiel de l'Association pour le recyclage des matériaux électroniques.

Ce service est **gratuit** aux citoyens de North Hatley et des environs.

Les heures d'ouverture pour le dépôt des produits : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30. Note : aucun produit ne sera accepté en dehors des heures d'ouverture du dépôt. Une liste exhaustive est disponible auprès de InfoEstrie.

Le lieu : InfoEstrie, au 90, rue Main, à North Hatley. Des questions? Contactez-nous au 819.842.1141 ou à [info@infoestrie.com](mailto:info@infoestrie.com). Visiter le site de l'[Association pour le recyclage des matériaux électroniques](#).





## Courir pour une bonne cause

Le Demi-marathon de la Fête des mères sera tenu le 8 mai prochain à partir du parc Rivière de North Hatley. Cet événement permettra de recueillir des fonds qui seront distribués aux organismes du milieu qui organisent les activités récréatives destinées à nos jeunes ou qui viennent en aide aux enfants de la région.

Le Demi-marathon de la Fête des mères de North Hatley s'adresse à des coureurs de tous niveaux. Quatre courses sont au programme : 1km pour enfants, 5km, 10km et 21.1km. La course sera suivie d'un brunch (moyennant des frais) préparé par le Café Massawippi et son réputé chef, Dominic Tremblay.

**Pour plus de plus amples informations sur le marathon, consulter le site internet [www.couirenestrie.com](http://www.couirenestrie.com) ou contacter Patrick Mahony par courriel à [info@couirenestrie.com](mailto:info@couirenestrie.com)**

## Fête de la pêche

La fête de la pêche est de retour le 4 juin prochain, à compter de 9 h. Les parents et enfants se rassembleront au qui municipal pour un événement populaire, la fête de la pêche. À la fin de la journée, les poissons seront relâchés dans le lac. L'objectif de cet événement est de favoriser le développement de la relève chez les pêcheurs au Québec, un certificat "Pêche en herbe" sera remis aux jeunes et tiendra lieu de permis de pêche jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 17 ans.



## Concerts classiques à l'église St-Élisabeth

La saison de **CONCERTS ESTRIA** continue. **SAMEDI LE 1<sup>er</sup> AVRIL À 15H00**, Estria présentera les étudiants en musique de l'Université Bishop's et de l'Université de Sherbrooke dans leur récital de fin de session. L'entrée à cet événement est **GRATUIT** et vous êtes tous invités à venir écouter le talent de ces jeunes musiciens. **SAMEDI LE 22 AVRIL À 15H00**, Estria présentera un programme extraordinaire d'œuvres pour vents et cordes. Au programme : le quatuor pour hautbois et cordes de Mozart; le quatuor romantique pour clarinette et cordes du compositeur polonais Krzysztof Penderecki; et le grand Quintette opus 39 pour violon, alto, hautbois, clarinette et contrebasse de Sergei Prokofiev. Le coût pour assister à cet événement est **10 \$** et vous pourrez réserver vos billets avec Pauline Farrugia au 819 842-1072 ou à [estria@cgcable.ca](mailto:estria@cgcable.ca). Cette série de concerts est possible grâce au soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec.



Canadian Cancer Society  
Société canadienne du cancer

Le printemps arrive à grands pas! La Société canadienne du cancer lancera bientôt sa campagne annuelle de jonquilles. Encore cette année, nos bénévoles communiqueront avec vous pour prendre votre commande. Si on ne vous a pas contacté l'année dernière et que vous souhaitez acheter un bouquet, veuillez communiquer avec Ruth au 819 842-4119 pour commander vos jonquilles.

La date limite pour réserver votre bouquet est le mardi 21 mars. Vous pouvez venir ramasser vos jonquilles au magasin LeBaron le jeudi 30 mars entre 9 h et 17 h. Nous vous remercions de soutenir le travail de la Société canadienne du cancer. L'espoir se perpétue!



Services offerts :

- ❖ Popote roulante (lundi et mercredi)
- ❖ Clinique de pression artérielle
- ❖ Clinique de soins de pieds
- ❖ Visites amicales
- ❖ Repas communautaires
- ❖ Évènements sociaux
- ❖ Magasinage
- ❖ Support aux proches aidants

Pour plus d'information, contactez l'aide communautaire au 819 821-4779 ou Judy Bean au 819 842-2995.

***Au nom des clients et bénévoles de la Popote roulante de North Hatley, nous désirons remercier la United Branch 242 Canadian Legion de North Hatley pour leur appui pendant les rénovations qui ont eu lieu récemment au Centre communautaire. Madame Gail Smith nous a permis d'utiliser leur cuisine afin que le service puisse continuer sans interruptions. Les heures supplémentaires fournies par Gail pour assurer la continuité ont été grandement appréciées.***

### ***Judy Bean, Popote roulante***

La communauté de l'école primaire de North Hatley aimerait vous inviter à participer à notre première soirée de dîner de spaghetti et d'encan silencieux pour le fonds de voyage N.H.E.S. Ce fonds, créé par la générosité d'une famille de North Hatley, est conçu pour aider l'école et les familles dans le besoin à couvrir les coûts supplémentaires des activités parascolaires et des voyages. Ce fonds nous permettra d'abaisser les coûts pour chaque famille et d'aider ceux qui en ont besoin un peu plus. Nous organiserons cette soirée mercredi le 12 avril entre 5 et 20 heures dans le gymnase de l'école et le donateur correspondra ce que nous sommes en mesure de collecter avec cette levée de fonds. Nous vous invitons à venir profiter d'un bon repas en grande compagnie, être servi par nul autre que les étudiants que vous aiderez, ainsi que de profiter des divertissements le long du chemin. Si vous ne pouvez pas y assister, mais que vous aimeriez faire un don à notre cause, n'hésitez pas à le faire. Nous sommes en mesure de remettre des reçus d'impôt.

Pour plus d'information ou pour acheter des billets, veuillez communiquer avec Maryse Richard à l'école (819) 842-2491 ou par courriel à [richardm@edu.etsb.qc.ca](mailto:richardm@edu.etsb.qc.ca). Merci !!